



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2024

Présents : SORDET Eric, Maire
DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjointes
CAIRE Marie-Christine, PATRIARCHE Joël, MARCHETTO Jocelyn,
BOUTEILLER Martine,

Absents excusés : EYMANN Alain a donné pouvoir à DUBUET Nathalie,
LAPALUS Patrick,

Absent : MARTINS Antonio,

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 27 juin 2024 :

- Vidéo protection : Les caméras ont été posées mais ne fonctionnent pas encore.
- Des habitants se sont présentés en Marie pour expliquer qu'ils ont constaté Route de Beaune que lorsqu'il pleut beaucoup, la pompe de relevage refoule dans le fossé.
Un rapport très détaillé avec des mesures effectuées avait été établi en 2012 à la demande de la Communauté d'agglomération mais ce rapport n'a pas été suivi d'effet à priori.
Un courrier a été envoyé à VEOLIA ainsi qu'à la Communauté d'agglomération pour les questionner à ce sujet.
- La Marie a reçu un message d'Enedis : l'année 2023 a été marquée par de nombreux incidents qui ont impacté le réseau électrique et dégradé la qualité d'alimentation des foyers de Côte d'Or. Il s'avère que 33 % des pannes survenues sont liées à des chutes d'arbres sur le réseau qui représentent à elle seules 50% du temps de coupure sur le département. En ce sens et pour endiguer cette dérive, la Marie a reçu une lettre du Préfet de Côte d'Or, un courrier à destination des propriétaires susceptibles d'être concerné par une action d'élagage ou d'abattage, une plaquette d'information sur les droits et devoirs en matière d'élagage à proximité des lignes électriques. Le courrier à destination des propriétaires sera communiqué aux habitants du village.

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- **Avenant au contrat de l'adjoint technique principal de 1^{ère} classe :**
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de l'adjoint technique principal pour 2 mois.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne son accord

- Transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Les dossiers pour la construction de la salle à usages multiples devront être transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité.

Pour ce faire, la Marie doit adhérer au programme @ctes.

« Le programme @ctes donne la faculté aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux de transmettre par voie électronique aux préfectures et sous-préfectures les actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité, avec production d'un accusé réception automatique »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération RODP

Conformément à la présentation réalisée lors du Comité Syndical du 20 juin 2024, la Marie est informée que, suite à la parution du Décret n°2023-797 du 18 août 2023, le plafond relatif à la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité que celui du gaz a été modifié.

Le plafond de la RODP dite « provisoire » peut être passé de 10 % à 20 % du montant de la RODP « classique » perçue par votre collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition

Délibération : Avenant de prolongation à la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances

« Par délibération en date du 25 mars 2019, le Conseil communautaire a approuvé la convention de gestion de services pour l'entretien courant des espaces communs, de la voirie et de ses dépendances pour une durée de 5 ans.

Les conventions entre la Communauté d'agglomération et les 12 communes concernées arriveront à échéance au cours des mois de juillet et août 2024.

Afin d'assurer une cohérence dans les modalités d'entretien de ces zones, il est proposé de prolonger la convention de gestion actuellement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

En parallèle, une réflexion est menée en lien avec les communes concernées pour établir un nouveau dispositif qui entrerait en vigueur au 1er janvier 2025. Il sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer l'avenant.

3°) Salle à usages multiples

La mise en ligne du dossier de consultation des entreprises (DCE) devrait intervenir autour du 15 septembre 2024.

4°) RD 18

Pour faire suite à la réception de l'Acte d'Engagement signé pour la Maitrise d'œuvre et afin de faire confirmer la validation du projet de chemin piéton le long de la Route Départementale, il est prévu une réunion de présentation au Conseil Départemental. le Mardi 3 Septembre à 14h00 à la CITE JEAN BOUHEY à DIJON.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers faisant partie de la commission travaux d'accompagner Monsieur EYMANN à cette réunion.

5°) Situation des travaux

- Vidéo protection : il convient de demander à Madame CABARET d'élaguer ses arbres ; ils gênent la visibilité pour une caméra.
- Le tilleul se trouvant derrière la Marie doit être enlevé pour la construction de la salle à usages multiples. Le tronc sera gardé et sculpté. Un devis a été établi par Francis FERRET coût : 3 650€
- L'horloge : l'horloge de la Marie avait un problème de sonnerie, la société PRÊTE & FILS est intervenue et a fait :
 - un état des lieux de l'installation
 - une proposition de contrat d'entretien pour l'installation.

« Il est important de noter que le système de tirage actuel (récent) est inadapté (tirage sec du marteau alors qu'il faudrait un tirage doux). Si la sonnerie est irrégulière ou dysfonctionne fréquemment, il est préférable de reconditionner et de réinstaller l'ancien système (toujours présent dans les locaux). »

La Marie attend un devis pour la remise en état.
- Haie au terrain de sport : la haie doit être arrachée puis replantée avec de nouveaux arbustes. Deux devis ont été reçus :
 - pour arrachage de la haie : VIELLARD : 594.55€
 - pour la plantation de la haie : BIDALOT : 3 060€

6°) Parole aux responsables des commissions

- Aucun sujet évoqué

7°) Manifestations

- Saint Fiacre : 66 personnes inscrites
Courses : Tout est commandé
Le traiteur livra à 11 heures
- Convoi militaire : il sera à TAILLY le samedi 7 septembre 2024 à 18 h pour une cérémonie au monument aux morts.

10°) Questions Diverses

- Mise en place des panneaux
- Madame DUBUET a constaté que le fossé longeant sa propriété à un certain endroit était rempli de boue. Une demande d'autorisation doit être faite auprès de la police de l'eau avant toute intervention.
- Accident de Montgolfière : une montgolfière s'est prise dans les fils à haute tension sur la commune de TAILLY ce qui a occasionné une coupure générale d'électricité.
- ATL : organise une manifestation pour octobre rose, le samedi 19 octobre 2024

Prochain Conseil Municipal le 26 septembre 2024 à 19h00
